

Projet pool de formateurs et de formatrices à la participation

Le savoir expérientiel un levier pour décaler son regard et faire évoluer sa pratique professionnelle

« La participation c'est le champ de l'innovation sociale, un champ des possibles qui nécessite beaucoup de convictions, elle doit être portée par la structure et s'inscrire au cœur de l'intervention sociale, c'est là que l'on peut être au plus près des besoins des personnes accueillies »¹

Présentation du projet et de l'équipe du pool régional de formateurs/formatrices

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne Rhône Alpes en partenariat avec l'école OCELLIA a construit une équipe régionale de formateurs et de formatrices à la participation depuis 2021. Cette équipe régionale est composée d'une **quinzaine de personnes**.

- La moitié est représentée par des personnes qui sont ou qui ont été accueillies par des centres d'hébergement et qui ont traversé la précarité. Ils se sont engagés dans différents collectifs et instances, ils ont incarné un rôle de **facilitateur** et ont milité pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de précarité.
- La seconde moitié de l'équipe est composée de professionnels qui accompagnent les structures du champ de la lutte contre les exclusions dans la mise en place de démarches participatives.



¹ Anna Maria Mercier, directrice CADA-HUDA Fontaines Saint Martin, association ADOMA

Le projet pool de formateurs a commencé par s'appuyer sur le réseau régional de la FAS et d'OCELLIA pour constituer son équipe d'experts de la « participation » en 2021. Puis, durant l'année 2022, l'ensemble des membres ont été formés et accompagnés sur trois thématiques :

- La prise de parole en public
- L'ingénierie de formation
- L'animation des démarches participatives

Forts de leurs **expériences de vies**, de leur compétence d'animation de collectifs et de ces formations, le pool s'est ensuite lancé pour accompagner des équipes du secteur de la lutte contre la précarité et les exclusions sur la thématique de la **participation et du pouvoir d'agir**.

L'objectif principal : mobiliser la richesse des savoirs expérientiels pour soutenir les professionnels dans le changement de leurs pratiques.

Pourquoi proposer un accompagnement sur le renforcement de la participation aux structures de lutte contre les exclusions ?

« On devient le médiateur entre les résidents et les professionnels. La participation permet de lutter contre les structures d'hébergement anonymes, elle permet aux gens de se connaître, d'avoir un sentiment d'appartenance à un ensemble, à un groupe »²

La participation est à la base de plusieurs **leviers de transformation** pour permettre l'émancipation individuelle et collective des citoyens et plus particulièrement par les personnes accompagnées de nos associations. La participation effective des personnes accompagnées vise à ce que chacune puisse contribuer au changement pour faire évoluer la société et les structures d'accueil hébergement insertion. La participation permet également d'acquérir de nouvelles compétences et de valoriser son expérience. Elle est un moyen pour co-construire avec les professionnel-le-s des réponses à des problématiques ou des projets communs.

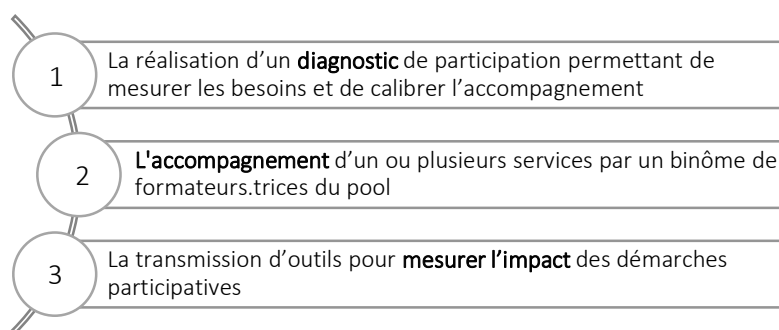
Cependant, la participation des personnes accompagnées ne se traduit pas aujourd'hui suffisamment dans les faits. Elle peine à se mettre en place, notamment dans les centres d'hébergement et se limite souvent à la mise en place d'activité qui ne permet pas **l'avancée des droits et des conditions des personnes en situation de précarité**.

² Mamie Rose, personne accompagnée et formatrice au pool depuis 2023

Notre stratégie pour accompagner les changements de pratiques professionnelles

La FAS et OCELLIA ont fait un constat implacable : mettre en place des démarches de participation nécessite un mouvement, un **changement dans sa posture professionnelle**. La mise en place de démarches participatives est possible si ces dernières sont partagées par l'équipe salariée, la direction et le conseil d'administration. Pour cela, une formation simple sur deux jours ne suffit pas. La demande du secteur de lutte contre la précarité et les exclusions est d'être accompagné sur du **long terme**.

Nous avons donc établi une stratégie d'accompagnement qui s'articule en trois étapes :



Les accompagnements réalisés en 2023 – une méthodologie qui fait ses preuves

Le pool de formateurs et de formatrices à la participation a accompagné trois structures d'hébergement sur la région Auvergne Rhône Alpes en 2023.

- Un centre d'hébergement d'urgence à Chanas
- Un centre d'accueil et de demandeurs d'asile à Péage de Roussillon
- Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale à Lyon

Etape 1 : La réalisation de diagnostics pour mesurer les besoins et calibrer l'accompagnement

La Fédération des acteurs de la solidarité a réalisé des diagnostics de participation complets dans les trois structures d'accueil hébergement insertion avec la méthodologie suivante :

- Entretiens individuels avec la direction et le.la chef.fe de service
- Focus groupes avec l'équipe
- Immersion et rencontre des personnes accueillies et accompagnées
- Production d'un document de diagnostic et restitution aux structures

Etape 2 : L'accompagnement des services par un binôme de formateurs.trices du pool

Les binômes de formateurs ont construit des accompagnements sur mesure avec l'appui d'un sous-groupe par binôme (5 à 8 personnes en soutien sur l'ingénierie de formation). Les accompagnements ont tous commencé par une journée institutionnelle au sein des associations sur la participation. La

présence de tous les services était requise afin de sensibiliser l'ensemble des équipes et des directions. Une vingtaine de personnes étaient présentes en moyenne durant chaque rencontre.

Ensuite, des journées de travail ont été mises en place entre les formateurs, les personnes hébergées et les professionnels dans chaque service. Ces journées ont permis de faire avancer des sujets comme : la mise en place **d'instances de démocratie participative**, **amélioration de la sécurité des enfants accueillis**, **l'adaptation du cadre aux besoins des personnes**, etc.

Ces journées sont animées de manière participative ! Nous utilisons la démarche EPIC de Scicabulles [Exister, Participer, Interroger, Construire].

Etape 3 : Transmission d'outils pour mesurer l'impact des démarches participatives

La Fédération des acteurs de la solidarité a réalisé en partenariat avec la Fondation Armée du Salut Lyon Cité une mesure d'impact social spécifique sur la participation. Cette mesure d'impact a été créée avec l'appui de personnes accompagnées investies au Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées. Cette mesure d'impact social a été testée auprès de plusieurs services de la Fondation de l'Armée du Salut au cours de l'année 2023.

Les perspectives du pool et les actions à venir

1. Poursuivre une coordination spécifique et adaptée au pool

Ce pool de formateurs et de formatrices à la participation demande une **coordination et un suivi spécifique**. Nous organisons des temps de préparation et des temps de débriefing à chaque session de formation. Nous sommes également dans une dynamique de **formation continue** en fonction des besoins exprimés par les formateurs et les formatrices. Nous réalisons également de **l'analyse de la pratique**, ces temps sont essentiels au bon fonctionnement du pool. Cette configuration d'équipe inédite (composée de personnes accompagnées) demande un accompagnement de proximité.

- Gestion des transports (veiller au déplacement de chacun, des moyens de mobilité, des éventuels stress liés aux déplacements)
- Une communication adaptée (texto, rappels régulier des réunions, communication par multiples canaux)
- Accompagnement à la prise de parole, aux écrits, à la mise en lien avec les structures d'hébergement
- Analyse de pratique, régulation du groupe, maintien d'une dynamique

Ensuite, chaque personne accompagnée est rémunérée par un contrat de travail « formateur occasionnel » par OCELLIA. La rémunération est fixée à 21 euros brut par heure de travail.

Le pool de formateurs connaît une réussite importante et représente **une grande innovation** de par la rapidité dans laquelle il s'est constitué, formé et a lui-même formé des structures, et de par le contenu des compétences transmises. La dynamique est donc précieuse et importante à poursuivre.

2. Former et accompagner le secteur de la lutte contre les exclusions dans le développement du pouvoir d’agir des personnes accompagnées

La Fédération des acteurs de la solidarité reçoit plusieurs demandes d’accompagnement pour 2024 pour que le pool de formateurs puisse les accompagner :

- Association France Horizon : EHPAD et CHRS à Feyzin
- Association France Horizon : service accompagnement logement Grenoble
- Association CeCler : plusieurs structures, Clermont Ferrand
- Association Amicale Du Nid Grenoble
- Association Lahso, Lyon

3. Essaimer une équipe de formateurs et de formatrices à la participation et au pouvoir d’agir en interne des structures sociales

Concernant les grandes structures d’hébergement qui disposent de nombreuses ressources en interne, nous pouvons les accompagner à créer une équipe similaire au pool de formateurs à la participation. L’objectif serait de s’appuyer sur des référents salariés de la structure, que nous formerons, accompagnerons pour qu’ils puissent à leur tour accompagner l’ensemble de leurs propres équipes et services à la participation.

4. Accompagner les institutions publiques par les personnes accompagnées du pool pour changer les regards

Les liens entre les personnes en situation de précarité et d’exclusion et les institutions publiques comme les CAF, les CPAM ou encore les préfetures sont malheureusement souvent rompus. L’accès aux droits et à ces institutions pour les personnes en situation de précarité est un enjeu primordial. Cependant, l’accès à ces guichets paraît de plus en plus complexe et le millefeuille administratif n’aide pas. Les agents de ces institutions n’étant pas toujours formés aux droits des personnes, le pool de formateurs pourrait, après avoir été lui-même formé sur les enjeux d’accès aux droits et d’accès aux guichets, accompagner les agents de la CAF, de la CPAM ou des préfetures. Ce projet pourra se construire en étroite collaboration avec le commissariat régional de lutte contre la pauvreté.

Volet financier : Afin d’assurer le bon fonctionnement du pool de formateurs et de formatrices à la participation, le budget total s’élève entre 65 000 et 70 000 euros par an. L’Etat au niveau régional (la DREETS) co finance ce projet sous contrat pluriannuel pour un montant de 10 000 euros/an. La demande de soutien financier s’élève donc à 55 000 euros/ an.

Contacts : Joanna Bartelley – Coordinatrice Travail social / Participation

joanna.bartelley@federationsolidarite.org

Pascale Blanchetière – Directrice régionale pascale.blanchetiere@federationsolidarite.org